

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
ARZON : Roland TABART  
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
BRANDIVY : Pascal HERISSON  
COLPO : Freddy JAHIER  
ELVEN : Gérard GICQUEL  
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
LE BONO : Yves DREVES  
LE HEZO : Guy DERBOIS  
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
MEUCON : Pierrick MESSAGER  
MONTERBLANC : Alban MOQUET  
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON  
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT  
SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL  
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT  
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
ILE-AUX-MOINES : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
PLOUGOUMELLEN : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON  
SAINT-ARMELE : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
SURZUR : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
THEIX-NOYALO : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée  
THEIX-NOYALO : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX  
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET  
VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
VANNES : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY  
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Affichée le 11/02/2022

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220203-220203\_DEL10A-DE

Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses itself horizontally, forming a stylized, abstract shape.

-10-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

### *FINANCES*

#### **LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311 -3,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global :

- Centre aquatique d'Elven
- Réhabilitation et extension du CS Ile d'Arz
- Ostréapolis
- Aménagement cyclables Phase 1 - 2021 - 2023
- Renouvellement ZAE Phase 1 2021-2022
- Pôle numérique Vannes
- Schéma Directeur des eaux pluviales

Il convient de prolonger d'une année les autorisations de programme suivantes :

- Centre aquatique d'Elven
- Ostréapolis
- Réhabilitation et extension du CS Ile d'Arz
- Renouvellement ZAE Phase 1 2021-2022

Les autres autorisations de programme sont inchangées :

- Resto du Cœur
- GDV Plougoumelen

La ventilation des crédits de paiement de ces différentes opérations est jointe en annexe.

Vu l'avis de la commission Ressources Communautaires du 27 janvier 2022,

Il vous est proposé :

- *d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programme telles qu'indiquées ci-dessus et en annexe.*
- *de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tout document et réaliser toute formalité nécessaire au traitement de ce dossier.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



Annexe DEL N° 10 Conseil Communautaire du 3 février 2022  
**LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Libellé AP	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021	CA prévisionnel 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Nouveau Montant AP	Pour mémoire TOTAL AP	Ecart sur Total AP	Nouvelle Fin Durée AP	Pour mémoire DUREE AP
CENTRE AQUATIQUE D'ELVEN	120 709	386 973	3 298 297	5 870 688	5 358 590	1 258 432			10 423 000	10 423 000		2 022	2 021
REHABILITATION ET EXTENSION DU CS ILE D'ARZ				304 000	12 759	483 000	291 241		787 000	787 000		2 023	2 022
OSTREAPOLIS				1 652 000	89 088	2 141 000	1 562 912		3 793 000	3 793 000		2 023	2 022
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 1 - 2021- 2023				450 000	415 149	2 700 000	1 544 851		4 660 000	4 660 000		2 023	2 023
RENOUVELLEMENT ZAE Phase 1 2021-2022				170 000	1 950	1 190 000	168 050		1 390 000	1 390 000		2 023	2 022
POLE NUMERIQUE VANNES				4 600 000	4 141 300	1 000 000	6 500 000	6 407 700	18 049 000	18 049 000		2 024	2 024
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES				24 000	0	240 000	244 000	56 000	540 000	540 000		2 024	2 024
RESTO DU CŒUR						400 000	1 112 000	310 000	1 822 000	1 822 000		2024	2024
GDV PLOUGOUMELEN						350 000	530 000		880 000	880 000		2023	2023